

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-003 : DETR 2024 - dossiers de subvention

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2 opérations d'investissement en 2024 :

- Végétalisation des cimetières
- Rénovation de la rénovation de l'éclairage public

1) Végétalisation des cimetières

La loi dite Labbé du 06/02/2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires (dangereux pour l'environnement), et depuis le 01/01/2017 elle interdit aux collectivités locales l'usage de ces produits pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Un arrêté ministériel du 15/01/2021 élargit l'interdiction à tous les lieux fréquentés par le public comme les cimetières et les stades, et ce depuis le 01/07/2022.

En application de cette réglementation, les 3 cimetières de la commune (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) sont gérés en mode zéro-phyto (entretien manuel ou avec désherbeur mécanique). Cette nouvelle approche, certes nécessaire, a bouleversé les pratiques professionnelles et font peser des contraintes très fortes sur le travail des agents d'espaces verts.

Afin d'atténuer ces contraintes et dans le même temps de favoriser la biodiversité, la commune se lance dans un programme de végétalisation de ses cimetières. Il s'agira concrètement de transformer progressivement ces lieux de recueillement en des espaces enherbés, fleuris et plantés d'arbres. Un groupe de travail composé d'élus et d'agents a réfléchi à la démarche et a défini le programme des travaux.

Le projet comprend en outre l'aménagement du nouveau carré n°9 du cimetière de Condé-sur-Vire déjà délimité. L'espace de forme rectangulaire, d'une surface de 1 600 m² est actuellement en herbes. Il le restera dans le cadre du projet qui vise à structurer l'espace par la création d'allées carrossables enherbées et la plantation d'arbres.

Programme de travaux :

- Végétalisation des 3 cimetières :
 - ✓ allées carrossables rétrécies et enherbées par ensemencement hydraulique (« hydroseeding »)
 - ✓ grattage des graviers sur les autres espaces libres et enherbement par hydroseeding
 - ✓ plantation de sédum dans les inter-tombes
- Aménagement du nouveau carré n°9 (déjà enherbé) du cimetière de Condé-sur-Vire :
 - ✓ Plantation d'arbres de haute tige et d'une haie de charmille séparative
 - ✓ Traitement des allées carrossables enherbées par la pose d'une grille haute résistance et antidérapante
- Installation d'un sanitaire public PMR à l'entrée du cimetière de Condé-sur-Vire
- Communication : panneaux pédagogiques à l'entrée de chaque cimetière + articles dans les publications communales

Objectifs du projet :

- Le développement de la biodiversité : aucun produit chimique ne sera utilisé lors de l'entretien, ce qui contribuera à conserver une biodiversité riche et vivante. Le nouveau carré n°9 du cimetière de Condé-sur-Vire restera totalement enherbé et sera ponctué d'arbres de haute tige.
- Un lieu plus agréable pour les habitants : Un environnement plus vert, plus frais l'été, permettra le recueillement, sa vocation première, et la déambulation dans un cadre apaisant. L'enherbement permettra aussi la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR), impossible actuellement sur les allées en graviers. Enfin, un sanitaire public sera installé à proximité de l'entrée, afin de répondre à une demande récurrente des usagers.
- La lutte contre le ruissellement : Les fortes pluies sur une période courte emportent les graviers des cimetières. La végétalisation permettra un meilleur maintien des sols par les racines des végétaux et une infiltration facilitée des eaux pluviales, ce qui diminuera le ruissellement.
- La facilité d'entretien : l'interdiction des produits phytosanitaires a considérablement compliqué le travail des agents (plus long, plus pénible, moins valorisant...). L'enherbement généralisé permettra un entretien mécanisé (tracteur-tondeuse). Dans les inter-tombes, le choix d'une plante à croissance limitée telle que le sédum n'exigera que très peu d'interventions à l'année.

Calendrier prévisionnel : avril 2024-juin 2025

Coût prévisionnel : 113 973,55 € HT

2) Rénovation énergétique et sécurisation de l'école de Mesnil-Raoult

La commune nouvelle de Condé-sur-Vire comprend 3 sites scolaires :

- Le groupe scolaire de Condé-sur-Vire : école maternelle et école élémentaire
- L'école de Mesnil-Raoult (RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées)
- L'école de Troisgots (RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées)

Le projet concerne le site de Mesnil-Raoult. Remontant aux années 60, l'école se développe sur 260 m² à rez-de-chaussée et comprend une salle de jeux (81 m²), une classe de niveau maternel

(58 m²), un dortoir (57 m²), un couloir (42 m²) et des locaux de rangement (21 m²). L'ERP est classé en 5^{ème} catégorie de type R.

Aux termes du rapport d'audit énergétique mené en 2021, le bâtiment est classé en étiquette D (et G pour les émissions de GES). Plusieurs mesures sont préconisées par le rapport :

- Remplacement de la chaudière par une PAC
- Changement des luminaires par des LED
- Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage côté nord
-

La stratégie de la commune est d'échelonner dans le temps les travaux de rénovation énergétique pour une question budgétaire. Cette année, le remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage du côté nord est privilégié. Les fenêtres ne sont plus du tout étanches et présentent un problème de fuite.

Cette intervention sera couplée avec le percement d'une sortie de secours sur la façade nord du bâtiment accessible depuis le couloir de desserte des pièces principales. Ces travaux sont rendus nécessaires pour garantir la sécurité de l'établissement (PPMS).

Programme de travaux :

- Remplacement des menuiseries extérieures donnant sur la façade nord du bâtiment et éclairant le couloir et le coin copieur :
 - ✓ 5 Fenêtres PVC blanc 150 x 150 cm double vitrage 4/16/4 mn avec gaz argon
 - ✓ 5 panneaux sandwich 150 x 150, épaisseur 5 cm, polystyrène extrudé recouvert d'aluminium
- Percement d'une issue de secours PPMS en façade nord bâtiment
 - ✓ 1 Porte PVC blanc 90 x 200 cm

Objectifs du projet :

- Un gain énergétique : les travaux permettront d'économiser 2 300 kWh/an, soit 0,63 t_{éq} CO₂.
- La mise en conformité PPMS : aucune sortie de secours n'existe à l'arrière du bâtiment. En cas d'intrusion, les enfants ne disposent d'aucune possibilité de fuite. La sortie est prévue au milieu du couloir desservant la classe et le dortoir, facilitant ainsi l'évacuation des enfants.

Calendrier prévisionnel : juillet-août 2024

Coût prévisionnel : 11 828,68 € HT

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Adopter le programme de végétalisation des cimetières au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Végétalisation des 3 cimetières	72 730,00 €	63,81%	Etat (DETR)	45 589,42 €	40,00%
Aménagement du nouveau carré n°9	19 043,55 €	16,71%			
Sanitaire public	22 200,00 €	19,48%	Autofinancement commune	68 384,13 €	60,00%
TOTAL	113 973,55 €		TOTAL	113 973,55 €	

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 050-200063592-20240215-DELIB2024_003-DE

- Adopter le programme de rénovation énergétique et sécurité Raoult au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Remplacement des menuiseries extérieures	8 826,84 €	74,62%	Etat (DETR)	4 731,47 €	40,00%
Création d'une porte de secours PPMS	3 001,84 €	25,38%	Autofinancement commune	7 097,21 €	60,00%
TOTAL	11 828,68 €		TOTAL	11 828,68 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2024, pour les opérations considérées.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

